



L'ASTA est née en Terre d'Argence en réaction au projet RTE de ligne aérienne 400 KV Jonquières-Fos.

Avec le Collectif THT 13-30 nous proposons à l'Etat et à RTE des solutions alternatives à ce projet inacceptable tel que présenté.

Nous devons décarboner notre industrie mais pas aux dépens des territoires qui ont basé leur économie sur l'agriculture et le tourisme.

Contact : ASTA

Email: contact@associationterredargence.fr

Web : associationterredargence.fr

Le point de vue de l'Association de Sauvegarde de la Terre d'Argence

DES VISIONS DIVERGENTES.

Le débat public organisé par la CNDP porte principalement sur les projets de réindustrialisation et de décarbonation de la zone de Fos- Berre.

La question de l'alimentation de la zone en énergie électrique a fait apparaître deux blocs semblant avoir des intérêts divergents : Les promoteurs d'une réindustrialisation massive et rapide du bassin Fos-Berre (Industriels, GPMM, Etat, élus) et les partisans (Elus , Agriculteurs, Acteurs touristiques, Environnementalistes, citoyens,...) du maintien et de la protections des vocations environnementales, touristiques et agricoles des territoires périphériques (Camargue, Crau, terre d'Argence) menacées par le projet RTE de création d'une ligne aérienne THT double circuits entre Jonquières et Fos .

Alors que les éléments techniques et économiques présentés par RTE, à la fois juge et partie dans le dossier, semblent rendre incontournable sa solution aérienne, la tierce expertise de Mr Petit de CentraleSupélec et le travail du Collectif THT 13-30 sur des propositions alternatives apportent une vision nuancée sur les avantages et inconvénients respectifs des solutions aériennes ou enterrées et ouvrent une voie qui permettrait de réunir dans une dynamique positive les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation de la Zone Fos-Berre et le maintien et la protection des enjeux des territoires périphériques.



1- UNE APPROCHE FINANCIERE PEU CREDIBLE.

Lors de la concertation, il est apparu que la présentation par RTE des coûts relatifs à sa solution THT aérienne était très largement sous-estimée.

En l'absence de transparence nous ne pouvons qu'estimer que **le coût minimum de la solution THT aérienne RTE (capacité de 4 GW) se situe dans une fourchette comprise entre 1,3 à 1,5 milliards d'Euros** et se décompose ainsi :

- Cout technique = 200 M€
- Dépose et enfouissement de lignes existantes (63, 90 et 225 KV) (Compensation annoncée par Mr Feltin à Arles le 2 juin) = 900 M€,
- Indemnités des agriculteurs, mesures compensatoires = 100 M€ à 300 M€ selon les informations données à certains agriculteurs,
- Mesures compensatoires environnementales pour 1560 ha impactés = 93 M€ minimum,

D'autres coûts non encore précisés par RTE pourront s'ajouter à ces montants.

- Compensations financières des pertes valeurs immobilières.
- Compensations financières des pertes d'exploitation des entreprises touristiques et agricoles.
- Compensation de la perte de classements (AOC, Patrimoine UNESCO, MAB Camargue).
- Impacts des multiples recours juridiques annoncés et liés aux fragilités du dossier.

La ligne Jonquières-Fos (souterraine 2 GW en cc) telle que proposée par le Collectif a été estimée par le tiers expert à 1,5 milliards d'Euros. Montant en cohérence avec le SDDR RTE 2024.

La 2ème partie de la solution alternative du Collectif (2GW Midi Provence) sera obligatoirement réalisée par RTE avant 2035 compte tenu de la fragilité de la zone Occitanie (SDDR RTE 2025).

Cette liaison ne peut pas être prise en compte dans la comparaison car son coût est déjà prévu par RTE dans la cadre de la solidarité énergétique inter régionale et la résilience de ses infrastructures.

Le différentiel de coût ramenée au GW entre la solution RTE et celle du Collectif THT 13-30 ne serait donc plus que de 2,3 et non de 12 comme encore annoncé par RTE.

Devant ces éléments, l'État devra se poser la question de la crédibilité du rapport de 1 à 10

annoncé par RTE entre les coûts respectifs de sa solution aérienne et d'une solution enterrée. Avant toute décision et pour une prise de décision éclairée, une estimation menée par un tiers indépendant des coûts réels de la ligne aérienne THT, semble nécessaire.

2- DES DELAIS ET BESOINS DECONNECTES DU REEL

RTE insiste sur l'urgence à mettre en œuvre une solution de renforcement de la capacité d'alimentation électrique de la zone Fos-Berre.

Elle la justifie par des demandes de raccordement pour la décarbonation des industries existantes, le développement de la filière H2 et des carburants de synthèse, l'accueil de nouvelles industries, l'électrification des navires à quai, la création de nouveaux data centers....

L'analyse des futurs besoins en énergie de la zone Fos-Berre fait apparaître que certaines filières, ne sont pas mûres ou ne verront pas se concrétiser les projets industriels associés avant une décennie. (1,8 GW de besoins annoncés pour la filière hydrogène)

La sidérurgie européenne subit actuellement une concurrence considérable au niveau mondial ce qui rend très hypothétiques de nouveaux besoins en énergie électrique pour cette filière à Fos.

Installer sur des friches industrielles (Aramon, Bagnols) proches des sources d'énergie la production d'hydrogène ou de carburants de synthèse ou les DATA centers comme le propose le collectifs THT 13-30 réduirait drastiquement les nouveaux besoins en énergie électrique de la région PACA

Dans un contexte géopolitique et économique mondial très volatil, il paraît raisonnable d'envisager le renforcement du réseau électrique du sud de la France en plusieurs étapes comme le propose l'étude CentraleSupelec :

2026-2030

Changement de conducteurs sur la ligne Roquerousse-Realtor
Passage en 400 000 volts de la ligne Realtor-Feuillane.
Bouclage en puissance intermédiaire Jonquières-Fos (2 GW HVCC)

2028-2035

Accueil des parcs offshore du Golfe du Lion
Arbitrage entre Midi-Provence ou une solution complémentaire terrestre (2 GW HVCC)

Enfin, en dehors de ces considérations, une très forte opposition au projet de ligne THT Jonquières-Fos s'est affirmée pendant la concertation.

La détermination et la cohésion des parties s'opposant au projet tel que présenté par RTE font craindre une situation de blocage durable et regrettable si la solution RTE était imposée sans le consensus nécessaire à l'acceptabilité d'une telle infrastructure.

La réalisation de la ligne THT, prise dans un **bourbier Politico-Juridico-Social**, pourrait alors se trouver retardées de plusieurs années. Voire annulée.

Cela serait catastrophique pour le monde industriel du secteur Fos-Berre qui a besoin de certitudes pour programmer ses investissements.

3- UNE SEQUENCE E-R-C TRONQUEE - DES IMPACTS SOUS - ESTIMES.

En septembre 2024, Mr le Préfet, avant même que la pertinence et la validité de la solution alternative THT 13-30 soient confirmée par une étude indépendante, réduisait le périmètre d'étude en annonçant le fuseau de moindre impact pour la ligne aérienne 400 KV.

La profession agricole est unanimement contre la proposition RTE et produit une argumentation solide pour justifier sa position.

Les professionnels du tourisme attendent des effets négatifs significatifs sur des territoires ayant une forte composante touristique dans leurs économies.

Les associations et organismes environnementalistes alertent sur l'extrême richesse mais aussi sensibilité des territoires situés sur le fuseau de moindre impact et portent une vision extrêmement critique sur la stratégie de compensation adoptée par RTE

Les citoyens, se révoltent contre les pertes de valeur de leur patrimoine et les atteintes à leur cadre de vie.

Les élus formalisent par des décisions, sauf dans la zone Fos-Berre, l'opposition catégorique des populations des territoires qu'ils administrent.

L'ampleur et la qualité des oppositions au projet de ligne THT tel que proposé est le reflet de l'importance des impacts générés par le projet de ligne THT aérienne et du refus de ces parties prenantes de voir l'économie et les qualités de leurs territoires sacrifiés pour la décarbonation et la réindustrialisation d'un territoire voisin.

RTE, à défaut de pouvoir présenter des études environnementales, nourries par des données de terrain solides, qui permettraient de mesurer l'impact réel de son projet sur un environnement particulièrement riche et sensible semble tout miser sur les compensations avant même de penser Évitement ou Réduction.

RTE, faute de pouvoir présenter des analyses économiques et de proposer des alternatives ou des réductions d'impacts qui feraient sens, semble vouloir, en proposant des compensations, faire jouer les intérêts particuliers là où l'intérêt collectif et une vision globale de l'aménagement des territoires devrait primer.

En ne prenant pas sérieusement en compte le slogan des proposant : « Cette ligne vous l'enterrez ou on l'enterre » RTE met en péril l'ensemble des projets de décarbonation et de réindustrialisation du secteur Fos-Berre.

CONCLUSION

En décembre 2025, l'État basera sa décision au sujet de la ligne THT Jonquières-Fos sur 3 critères :

Les COUTS de construction, les DELAIS de réalisation et les IMPACTS sur les territoires traversés.

Nous estimons que, pour compenser les carences du dossier présenté RTE et pour arriver à une décision éclairée, **il est nécessaire de faire réaliser par un tiers indépendant une étude permettant d'évaluer sérieusement les coûts respectifs réels de la solution aérienne et de la solution enterrée.**

Nous encourageons aussi l'État à prendre un peu de recul pour se libérer des visions nombrilistes défendues par les industriels du golfe de Fos et envisager une solution qui intégrerait les infrastructures de production et de transport d'énergies de PACA et d'Occitanie dans un schéma cohérent dans le temps et l'espace tout en préservant les intérêts de toutes les parties prenantes.

Nous devons décarboner notre Industrie, nous devons réindustrialiser la France mais pas aux dépens des territoires qui ont basé leur économie sur l'Agriculture et le Tourisme.

